



APÉRO RÉNO



C'est le budget qui ne suit pas...

Petit guide de financement des travaux de
rénovations pour rénover sans vous ruiner



Les incitants économiques à la rénovation

1. Les Primes à la rénovation énergétique de la Région wallonne

- Les primes Habitation de la Région wallonne soutiennent les travaux visant à améliorer l'isolation, l'efficacité énergétique et la salubrité des logements de plus de 15 ans.
 - Travaux éligibles : isolation, remplacement des systèmes de chauffage , installation de systèmes de ventilation performants
 - Conditions d'accès : Un audit logement préalable est requis, ce qui permet de prioriser les travaux recommandés et d'obtenir les primes.
 - Montant des primes : Le montant varie en fonction des revenus, et peut couvrir jusqu'à 70 % des frais des travaux réalisés par un entrepreneur
- La prime Audit couvre la réalisation d'un Audit Logement par un auditeur agréé avec un montant minimal pour tous de 190 euros, qui peut être majoré en fonction des revenus du ménage.

2. Les aides communales

Certaines communes proposent des aides supplémentaires pour les rénovations énergétiques en complément des primes régionales et peuvent inclure des primes spécifiques ou des allègements fiscaux pour certains travaux. Il est conseillé de se renseigner directement auprès de la commune pour connaître les possibilités disponibles. Certaines communes, par exemple, octroie une prime supplémentaire pour la réalisation d'un audit logement.

3. TVA réduite

En complément des primes, les propriétaires peuvent bénéficier d'une TVA réduite à 6% sur les travaux de rénovation énergétique.

- Travaux éligibles : travaux tels que l'isolation, le remplacement de châssis, et l'installation de systèmes de chauffage écologiques.
- Conditions : Le bâtiment doit avoir plus de 10 ans et être destiné principalement à un usage privé. Il faut que les travaux soient réalisés par des professionnels agréés.

4. Incitants fiscaux : Réduction d'impôt relative à l'isolation du toit.

Concernant l'avantage fiscal pour travaux d'isolation du toit, la réduction d'impôt s'élève à 30 % des dépenses pour les travaux effectivement réalisés. Il s'agit des sommes facturées TVA comprise.

Les sources de financement des travaux de rénovation énergétique

1. L'épargne personnelle

Quand on en a, bien entendu!

2. Le prêt à taux zéro 0% - Prêt Rénov Energie

Le 1er mars 2025, les anciens mécanismes Écopack et Rénopack de la Société Wallonne de Crédit Social (SWCS) ont été fusionnés en un seul : le prêt Rénov Energie.

Il permet de financer les travaux d'amélioration énergétique sans taux d'intérêt, ce qui allège considérablement le coût total des rénovations. Les principales caractéristiques sont :

- Montant empruntable : 1.000 à 60.000 euros
- Durée : jusqu'à 30 ans, sans dépasser le 86e anniversaire de l'emprunteur
- Travaux éligibles :
 - améliorer la salubrité du logement : mise en conformité de l'électricité et du gaz, étanchéité, ventilation, équipements sanitaires, éléments de chauffage
 - réaliser des économies d'énergie : isolation de la toiture, des murs, remplacement de la chaudière
 - sécuriser l'habitation : stabilité, prévention contre les chutes ou les inondations.
- Conditions d'accès :
 - propriétaires et copropriétaires, occupants et bailleurs,
 - à un bâtiment majoritairement de logement (au moins 50% de la surface)
 - travaux à réaliser par un entrepreneur agréé de la banque carrefour des Entreprises

3. Le Prêt Travaux contracté dans une banque

Prêt à tempérament contractable pour financer aussi bien des travaux de rénovation énergétique que d'autres types de travaux de rénovation

4. Reprise d'encours sur le prêt hypothécaire

C'est-à-dire réemprunter une partie du montant déjà remboursé du prêt hypothécaire. Ca peut être très intéressant !

Conclusion

En 2025, la Région wallonne offre un ensemble de solutions complètes pour soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement. Que ce soit via des primes, des prêts à taux zéro ou des incitants fiscaux, il existe de nombreuses possibilités pour alléger le coût des travaux et améliorer la performance énergétique des habitations. Ces dispositifs permettent non seulement de diminuer les factures énergétiques, mais aussi d'augmenter le confort et la valeur des logements.

Carnet d'adresses

- **SWCS Crédit Wallonie Energie**

- Rôle : Proposer des prêts à taux réduits pour les projets de rénovation énergétique.
- Contact : Crédit Wallonie Energie
- Conditions : Accessible aux propriétaires souhaitant rénover leur logement pour améliorer ses performances énergétiques.
- Téléphone : 081 33 45 50

- **Fonds du Logement Wallon**

- Rôle : Proposer des prêts pour les ménages à faibles revenus.
- Adresse : Rue des Capucins 41, 5000 Namur.
- Téléphone : 081 25 04 25

- **Projet Rénomut de Financité**

- Rôle : Concevoir et tester des solutions inovantes qui répondent efficacement à des besoins insuffisamment rencontrés en matière de financement de la massification de la rénovation énergétique des logements privés
- Adresse: Rue Botanique 75, 1210 Bruxelles
- Téléphone: 04 86 10 26 74